

# Plan d'études cadre PEC

Educatrice de l'enfance ES  
Educateur de l'enfance ES

21 décembre 2007

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Champ professionnel et contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Processus de travail et compétences à acquérir</b> .....	<b>6</b>
2.1 Processus 1 Accueillir l'enfant dans une structure collective extra-familiale.....	7
2.2 Processus 2 Soutenir le développement de l'enfant dans sa globalité.....	8
2.3 Processus 3 Observer et documenter l'évolution et les apprentissages de l'enfant.....	9
2.4 Processus 4 Elaborer et mettre en pratique le projet pédagogique.....	10
2.5 Processus 5 Développer une action réflexive sur sa fonction, ses tâches et son rôle.....	11
2.6 Processus 6 Gérer le travail en équipe.....	13
2.7 Processus 7 Collaborer avec les familles et accompagner la parentalité.....	14
2.8 Processus 8 Collaborer et coopérer avec les réseaux externes.....	15
2.9 Processus 9 Garantir une action professionnelle conforme au cadre légal.....	16
2.10 Processus 10 Assurer le travail administratif et organisationnel du groupe éducatif.....	17
<b>3. Concept de formation</b> .....	<b>18</b>
<b>4. Admission</b> .....	<b>20</b>
4.1 Conditions d'admission.....	20
4.2 Procédure d'admission.....	20
4.3 Situations particulières.....	21
4.4 Passerelles.....	21
<b>5. Procédure de qualification</b> .....	<b>22</b>
5.1 Principes d'évaluation.....	22
5.2 Promotion.....	22
5.3 Examen de diplôme.....	23
<b>6. Formation pratique</b> .....	<b>24</b>
6.1 Accompagnement dans la pratique.....	24
6.2 Partenariat avec les institutions.....	24
<b>7. Domaines de formation et dotation horaire</b> .....	<b>26</b>
7.1 Répartition des heures de formation.....	26
7.2 Contenus thématiques généraux.....	27
<b>8. Titre</b> .....	<b>28</b>
<b>9. Définitions</b> .....	<b>29</b>
9.1 Terminologie.....	29
9.2 Descripteurs définissant les niveaux du Cadre Européen des Certifications professionnelles CEC...30	
<b>10. Perspectives professionnelles</b> .....	<b>34</b>

## Introduction

### Objectif

Le présent plan d'études cadre (PEC) décrit les principes, l'organisation et les compétences régissant la formation menant au titre d' « éducatrice et éducateur de l'enfance diplômé-e ES ». Il établit la liste des compétences et énumère les capacités pour chacune d'elles. Il définit des domaines d'enseignement y afférent en précisant les temps d'apprentissage.

### Bases juridiques

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003
- Ordonnance du DFE concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005, en particulier les articles 6 et 7 de ladite ordonnance.

Le présent plan d'études cadre a été élaboré dans le respect du « Guide de l'OFFT pour l'élaboration de plans d'études cadres relatifs aux filières de formation des écoles supérieures » du 31 mars 2006 ainsi que du « schéma des critères – assurance qualité des plans d'études cadres des écoles supérieures » édicté le 18 septembre 2006 par l'OFFT

### Organismes responsables

Les organismes responsables du plan d'études cadre sont la SPAS, plateforme suisse des formations dans le domaine social, et l'ORTRA faîtière du domaine social.

Le PEC est réexaminé périodiquement. Des propositions de modification ou d'adjonction peuvent être adressées aux organismes responsables par les prestataires de formation et par les associations professionnelles.

Toute modification doit être agréée par la SPAS et l'ORTRA faîtière du domaine social et est ensuite soumise pour l'approbation à l'OFFT.

Adresses : SPAS, Aarberggasse 40, Case postale 7060, 3001 Berne

Ortra domaine social, Eigerplatz 5, 3000 Berne

### Coordination

Dans le sens d'un positionnement clair des formations ES dans le domaine social on a tenu beaucoup à ce que les plans d'études cadres élaborés sont conformes autant que possible concernant concept de formation, admission, procédure de qualification, formation pratique et répartition des heures de formation. C'est pourquoi les chapitres respectifs des plans d'études cadres Education sociale ES et Education de l'enfance ES sont harmonisés.

## 1. Champ professionnel et contexte

L'éducateur-trice de l'enfance ES (EDE) est un-e spécialiste de l'accompagnement, du suivi et de l'éducation des enfants, inséré dans la dynamique actuelle du champ socio-éducatif et pédagogique. Il-elle est chargé-e, dans un lieu d'accueil collectif extra-familial, de l'encadrement socio-éducatif d'enfants confiés généralement par leurs parents.

Il-elle travaille dans des institutions telles que nurseries, crèches, crèches-garderies, jardins d'enfants, centres de vie infantine, institutions spécialisées ou lieux d'accueil pour écoliers. Il-elle peut être chargé de l'encadrement de réseaux d'accueil familial de jour. Il-elle est également amené à travailler dans l'ensemble des structures qui accueillent des enfants en collectivité durant les temps de loisirs et de vacances.

L'EDE développe un accueil individualisé dans une situation de groupe. La prise en charge est spécifique et complémentaire à l'apport du contexte familial et à celui du contexte scolaire. Les objectifs sont le bien-être global, le développement individuel, l'intégration et la socialisation ainsi que la protection des enfants (Processus 1 et 2)

L'EDE a les compétences lui permettant de définir le projet pédagogique et d'organiser l'accueil et l'accompagnement. Il-elle détermine et gère le projet pédagogique propre à chaque enfant et au groupe, le met en place et l'anime avec la collaboration et l'implication de l'ensemble de l'équipe. (Processus 4)

L'encadrement extra-familial et extra-scolaire se situe à une période de vie particulièrement déterminante pour le développement de l'enfant. Celle-ci se caractérise par un constant changement chez l'enfant du fait de son propre développement, du vécu de nouvelles expériences, de l'acquisition de savoirs, du développement de ses compétences et de son autonomie. (Processus 2 et 3)

L'encadrement extra-familial et extra-scolaire est une composante de la vie actuelle des enfants et leur propose des opportunités spécifiques d'apprentissages et d'expériences. Il est en relation régulière avec les autres contextes de vie de l'enfant, en particulier avec le milieu familial et le milieu scolaire. Le suivi attentif des phases de transition comme, par exemple, l'adaptation de l'enfant, la scolarisation, mais surtout la gestion de toute situation quotidienne constituent des aspects significatifs du travail de l'EDE. Il-elle collabore en partenariat avec les parents des enfants et les autres personnes de référence et tient compte de leurs attentes et de leurs demandes. (Processus 2, 7 et 8)

L'encadrement extra-familial et extra-scolaire fait partie d'un système socio-éducatif global. L'EDE sait se repérer dans ce réseau et y créer des liens. (Processus 8)

L'EDE connaît le cadre légal et institutionnel et il-elle contribue à l'organisation générale de l'institution ou du groupe dans lequel il-elle travaille. Il-elle sait animer et coordonner le travail en équipe et garantit l'accomplissement des tâches. (Processus 6,9 et 10)

Les tâches liées à l'accompagnement extra-familial et extra-scolaire d'enfants présentent des sollicitations importantes qui requièrent un haut niveau de capacités tant sur le plan relationnel qu'organisationnel. L'EDE doit faire face aux questions philosophiques, éthiques et sociales que l'éducation d'un enfant soulève. Il-elle doit développer une pratique

réflexive permettant un ajustement constant aux diverses circonstances et particularités des situations dans lesquelles il –elle est impliqué. (Processus 5)

## 2. Processus de travail et compétences à acquérir

Ce chapitre présente les dix processus de travail principaux du métier d'éducatrice et éducateur de l'enfance ES et les compétences respectives à acquérir. Les compétences requises sont professionnelles, personnelles, sociales et méthodologiques. Pour chaque processus, le niveau des compétences est précisé selon une grille de qualifications se référant au « cadre européen de certification professionnelle (CEC - voir chapitre 9.2).

Les situations à gérer sont complexes, changent constamment et ne peuvent être anticipées que de manière limitée. Ceci est dû d'une part à la dynamique propre du développement des enfants et des groupes institutionnels et d'autre part à la diversité des structures d'accueil et de leur statut (privé ou public).

On exige de l'EDE qu'il-elle résolve de manière autonome les problèmes et qu'il-elle en évalue et adapte les solutions.

Le métier de l'éducatrice et l'éducateur de l'enfance est caractérisé par un degré élevé et permanent de responsabilité et des niveaux de complexité variables selon la situation. La formation positionne globalement les acquis de l'apprentissage au niveau 6 de l'échelle du cadre européen des certifications professionnelles CEC

Processus 1	Accueillir l'enfant dans une structure collective extra-familiale
Processus 2	Soutenir le développement de l'enfant dans sa globalité
Processus 3	Observer et documenter l'évolution et les apprentissages de l'enfant
Processus 4	Elaborer et mettre en pratique le projet pédagogique
Processus 5	Développer une action réflexive sur sa fonction, ses tâches et son rôle
Processus 6	Gérer le travail en équipe
Processus 7	Collaborer avec les familles et accompagner la parentalité
Processus 8	Collaborer et coopérer avec les réseaux externes
Processus 9	Garantir une action professionnelle conforme au cadre légal
Processus 10	Assurer le travail administratif et organisationnel du groupe éducatif

## 2.1 Processus 1 Accueillir l'enfant dans une structure collective extra-familiale

L'EDE est responsable de l'organisation de l'accueil d'enfants dans des groupes qui se recomposent fréquemment durant la journée ou durant la semaine, tant de manière spontanée qu'organisée, composés d'enfants du même âge ou d'enfants d'âges différents.

Qualification	
Niveau 6	L'EDE doit entendre, comprendre et répondre aux comportements, aux interpellations et aux émotions de l'enfant. Il-elle sait développer une relation différenciée qui s'ajuste à chaque enfant, tenant compte de l'âge, des particularités de chacun et des circonstances de la vie quotidienne. Il-elle comprend et influence la dynamique des groupes. Il-elle assure la coordination au sein de l'équipe éducative. L'EDE doit répondre à ces exigences de façon autonome et adapte son activité et sa relation éducative aux situations qui peuvent évoluer.

### Compétences

Capacité à concevoir, analyser et organiser l'accueil dans l'ensemble des moments de la vie quotidienne

- élabore un projet pédagogique individualisé
- observe l'enfant et détermine les besoins propres à chacun
- formule des objectifs et évalue le cheminement de chaque enfant
- ajuste l'accompagnement aux évolutions
- prend en compte le contexte culturel et familial propre à chaque enfant

Capacité à poser un cadre, à le construire pour et avec les enfants, et à le faire respecter

- établit des règles et des normes qui puissent être des repères structurants pour les enfants
- développe une approche qui permet à l'enfant de comprendre les déterminants de l'environnement créé
- est garant-e d'un cadre sécurisant
- anticipe et garantit une prévisibilité suffisante des situations de groupe

Capacité à avoir des attitudes adéquates et appropriées aux situations

- développe avec chaque enfant une relation d'empathie
- inscrit son intervention dans le projet individuel et institutionnel
- assure la sécurité de chaque enfant tant à l'intérieur de l'institution que dans les activités hors cadre

Capacité à tenir compte de chacun, et de la globalité

- observe et influence la dynamique du groupe
- permet à chaque enfant d'investir le groupe en toute confiance
- crée des situations de groupe valorisantes et structurantes pour chaque enfant

## 2.2 Processus 2 Soutenir le développement de l'enfant dans sa globalité

L'EDE favorise le bon développement de l'enfant accueilli. Il-elle est le garant des soins, du soutien et de la protection de l'enfant dans tous les moments de la vie quotidienne en structures d'accueil extra-familiales.

Qualification	
Niveau 6	L'EDE encourage et valorise la tendance naturelle des enfants à la rencontre avec les autres, le partage, l'échange des connaissances et l'exploration. Il-elle soutient l'enfant dans le développement et l'acquisition de ses compétences selon son rythme propre et dans son intégration sociale.

### Compétences

Capacité à porter une attention spécifique à chacun

- connaît les étapes du développement de l'enfant
- Identifie le développement de l'enfant et ses spécificités
- Préviens et dépiste les signes de troubles (physiques, psychiques)
- prodigue les soins de base de la vie quotidienne (alimentation, change, repos, hygiène)

Capacité à favoriser les interactions

- encourage et valorise la tendance naturelle des enfants à la rencontre avec les autres
- favorise un apprentissage au travers de la rencontre, du partage, de l'échange des connaissances et de l'exploration
- développe une communication différenciée et ajustée à chaque enfant

Capacité à proposer des activités adaptées aux compétences de l'enfant

- Se réfère à ses connaissances approfondies en pédagogie, psychologie, psychopathologie, sociologie
- soutient le développement et l'acquisition des compétences selon le rythme propre à chaque enfant
- adapte l'organisation pour permettre l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicaps
- utilise les moments de la vie quotidienne en tant que supports d'apprentissage

## 2.3 Processus 3 Observer et documenter l'évolution et les apprentissages de l'enfant

L'EDE observe le comportement des enfants dans toutes les situations de l'accueil socio-éducatif et de la vie institutionnelle. Il-elle élabore un support documentaire à l'intention de l'enfant sur les étapes de son développement.

<b>Qualification</b>	
<b>Niveau 6</b>	L'EDE observe toute situation individuelle ou de groupe pour fonder son action éducative. Il-elle partage ses observations avec les enfants, les parents et les autres membres de l'équipe éducative.

### Compétences

#### Capacité à observer

- fixe les objectifs de l'observation
- maîtrise les techniques de l'observation
- exploite les données de l'observation
- détermine son action éducative en y faisant directement référence
- rend compte des résultats de ses observations en ajustant son rapport à l'interlocuteur
- prend en compte les informations reçues de l'équipe, des parents et d'autres professionnels en relation avec l'enfant

#### Capacité à documenter le développement de l'enfant

- maîtrise les techniques de collecte d'informations (protocole, vidéo, photos, documentation)
- connaît, identifie et capte les étapes importantes du développement et de l'activité de l'enfant
- élabore un support documentaire destiné à garder et transmettre une trace à l'enfant et à sa famille
- respecte la sphère privée et applique les directives sur la protection des données personnelles
- rend compte à l'enfant et à ses parents du cheminement global

## 2.4 Processus 4 Elaborer et mettre en pratique le projet pédagogique

L'EDE contribue à l'élaboration du projet pédagogique et le met en pratique au sein de l'équipe éducative.

Qualification	
Niveau 6	L'EDE se porte garant-e de l'organisation de l'ensemble des situations de la vie quotidienne. Il-elle détermine les rythmes adaptés aux enfants et aménage les espaces où se déroule l'accueil. Il-elle pense les activités et les organise de manière à favoriser le développement et les apprentissages de chaque enfant dans les domaines de la socialisation, de l'acquisition de l'autonomie et de l'éveil culturel. Il-elle conçoit, anime, évalue et ajuste le projet pédagogique qui oriente l'activité de l'ensemble de l'équipe éducative.

### Compétences

Capacité à élaborer le projet pédagogique et de se porter garant de son application

- détermine et exploite les sources documentaires pertinentes
- élabore, questionne et argumente le projet pédagogique
- cherche, questionne, vérifie et explicite le sens de certains choix
- construit, transmet et communique aux différents collaborateurs et partenaires ses modèles de référence et d'action en lien avec les connaissances acquises, l'expérience professionnelle, le projet socio-éducatif et pédagogique du lieu de travail et la déontologie professionnelle
- propose des projets au niveau institutionnel

Capacité à organiser la prise en charge dans le cadre du projet pédagogique

- maîtrise de manière approfondie les techniques professionnelles et méthodologiques dans le domaine de l'enfance, de l'animation et de l'accueil
- se réfère au projet pédagogique pour définir et appliquer des attitudes éducatives appropriées aux situations
- met en place et organise l'animation des moments d'activités créatrices, ludiques, sportives, culturelles utiles au développement de l'enfant.

Capacité à retransmettre certains savoirs

- communique et argumente les options et les raisons des choix éducatifs
- sait faire des liens entre les lieux de formation et le terrain
- encadre et stimule la réflexion de l'équipe
- connaît les possibilités de formation continue et développe des projets de formation continue

## 2.5 Processus 5 Développer une action réflexive sur sa fonction, ses tâches et son rôle

L'EDE inscrit son action professionnelle dans un contexte social évolutif. Il-elle développe une pratique réflexive permettant un ajustement constant aux diverses circonstances et particularités des situations dans lesquelles il-elle est impliqué-e.

Qualification	
<b>Niveau 6</b>	L'EDE développe son travail éducatif avec empathie et respect de l'autre. Il-elle reconnaît la diversité et la complexité des situations tant personnelles des enfants que professionnelles de l'ensemble des partenaires de l'institution d'accueil. Il-elle conçoit son action éducative sur la base de démarches qu'il-elle initie individuellement (documentation, lectures, recherches) ou en équipe (colloques, groupes de travail). Il-elle garantit une qualité professionnelle de l'accueil de jour.

### Compétences

Capacité à discerner les changements socio-culturels et à y donner suite dans le cadre de l'accueil de jour

- identifie les enjeux sous-jacents aux situations professionnelles rencontrées
- prend une position sur ces questions
- ajuste son action professionnelle
- innove et fait preuve de créativité professionnelle

Capacité à développer une pratique réflexive

- conduit une réflexion professionnelle qui s'élabore par un ensemble de démarches individuelles (documentation, lectures, recherches,...)
- conduit une réflexion professionnelle qui s'élabore par un ensemble de démarches collectives (colloques, rencontres thématiques, ...)
- ajuste constamment son action aux diverses circonstances et particularités des situations dans lesquelles il – elle est impliqué-e
- se porte garant-e de la qualité professionnelle
- saisit les situations avec un éclairage théorique
- réfléchit au lien théorie - pratique

Capacité de prendre des décisions cohérentes avec ses valeurs prioritaires et la déontologie professionnelle

- explicite ses décisions et en assume la responsabilité
- conduit une réflexion sur ses valeurs
- applique les dispositions favorisant l'égalité entre hommes et femmes
- identifie et explicite les limites de ses compétences actuelles (auto-évaluation)
- identifie les situations qui demandent de faire appel à l'extérieur

Capacité à être acteur-trice vis-à-vis de ses conditions de travail

- connaître son identité professionnelle
- fait connaître sa profession
- connaît l'existence des associations professionnelles et leur mission

## 2.6 Processus 6 Gérer le travail en équipe

L'EDE travaille dans un cadre institutionnel et au sein d'une équipe dans laquelle il-elle s'implique à part entière. Il-elle occupe diverses positions dans les interactions: relation de collègue au sein d'une institution, relation de formation et d'encadrement au sein de l'équipe

Qualification	
<b>Niveau 5</b>	<p>L'EDE maîtrise les outils pour comprendre et agir dans la dynamique des groupes. Il-elle s'implique, anime, s'informe, se positionne et est porteur des décisions prises au plan institutionnel. Il-elle développe une communication professionnelle afin d'obtenir un consensus entre les membres de l'équipe éducative. Il-elle maîtrise les moyens nécessaires à la réception et à la transmission des informations écrites ou orales.</p> <p>L'EDE sait identifier et déterminer les positions relationnelles qu'il-elle occupe.</p>

### Compétences

#### Capacité de penser l'équipe

- applique les principes de collaboration au sein d'une équipe
- organise la concertation des professionnels-les
- prépare et anime les colloques d'équipe
- ajuste les objectifs institutionnels

#### Capacité de communiquer à l'équipe

- maîtrise la communication professionnelle verbale et non-verbale
- favorise la communication au sein de l'équipe
- explicite le sens de son action
- résout les situations conflictuelles au sein de l'équipe et sait solliciter les appuis nécessaires

#### Capacité de déléguer

- élabore les consignes de travail
- contrôle le suivi des tâches déléguées
- apporte les correctifs nécessaires à l'amélioration de la qualité

## 2.7 Processus 7 Collaborer avec les familles et accompagner la parentalité

L'EDE est un-e interlocuteur-trice privilégié-e des familles et les accompagne dans leurs tâches éducatives. Il-elle développe avec les parents une relation continue qui se caractérise par sa fréquence (jusqu'à plusieurs contacts quotidiens), sa régularité (jusqu'à plusieurs fois par semaine), son intensité (de quelques minutes à plusieurs heures) et sa durée (de quelques mois à plusieurs années)

Qualification	
<b>Niveau 5</b>	L'EDE développe une relation de partenariat avec les parents. Il-elle sait écouter, comprendre et décoder leurs demandes et identifie leurs besoins. Il-elle est un partenaire relais entre l'enfant et ses parents et suggère des pistes de compréhension et d'action. Il-elle aménage des espaces de rencontre qui tiennent compte des différences de sensibilité et d'appartenance culturelle.

### Compétences

Capacité d'orienter les familles selon leurs besoins

- établit les bases d'un partenariat avec la famille
- accompagne la famille dans son rôle éducatif
- identifie les besoins spécifiques de l'enfant et les fait connaître aux parents
- agit dans le sens d'une prévention efficace

Capacité à préparer et participer à un entretien

- prépare le cadre de l'entretien
- favorise les échanges avec les parents
- saisit et comprend la dynamique familiale

Capacité à retransmettre aux parents

- fait un retour quotidien de la journée de l'enfant aux parents
- communique un bilan régulier de la progression et de l'évolution de l'enfant dans le cadre de la prise en charge
- suggère des propositions d'action aux parents

Capacité à aménager des espaces de rencontres avec les familles

- met en place des projets ponctuels de rencontres
- sait mobiliser des formes de solidarités familiales

## 2.8 Processus 8 Collaborer et coopérer avec les réseaux externes

L'EDE connaît les ressources et organismes externes à disposition des enfants et des familles. Il-elle est amené à collaborer, à solliciter leur contribution et à y orienter les parents.

L'EDE collabore également avec les milieux scolaires. Il-elle soutient l'enfant dans ses acquisitions scolaires et dans l'organisation de son travail personnel.

Qualification	
Niveau 5	L'EDE identifie les axes de collaboration avec les réseaux externes. Il engage sa responsabilité en tant que professionnel-le d'une institution. Il-elle est capable d'établir une relation professionnelle de partenariat, de faire état des spécificités de son approche, de l'articuler à d'autres, de conduire un travail de réseau et d'y participer.

### Compétences

Capacité à connaître le contexte d'insertion de l'institution

- connaît les réseaux périphériques à l'institution
- favorise l'interaction et la collaboration avec les réseaux
- sollicite la collaboration des réseaux
- identifie les situations qui nécessitent des ressources externes

Capacité à connaître son identité professionnelle

- connaît et applique ses droits et devoirs
- applique son devoir de réserve
- engage sa relation professionnelle de partenariat

Capacité de transmettre les informations pertinentes

- documente les sollicitations externes
- applique les actions collaboratives

<b>2.9 Processus 9</b>	<b>Garantir une action professionnelle conforme au cadre légal</b>
------------------------	--

L'EDE inscrit son action professionnelle dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif aux placements d'enfants.

Qualification	
<b>Niveau 6</b>	L'EDE connaît, s'informe actualise et respecte les déterminants législatifs et politiques qui règlent l'activité des structures d'accueil ainsi que les droits et devoirs liés à son travail éducatif. Il-elle maîtrise les obligations liées au devoir de discrétion et au devoir de signalement tant sur le plan déontologique que légal. Il-elle maîtrise les procédures établies.

### Compétences

Capacité à connaître les lois et règlements qui influencent la pratique professionnelle

- maîtrise la connaissance du dispositif légal et réglementaire de son champ d'activité
- actualise en permanence ses connaissances

Capacité à s'informer et connaître la politique de l'enfance et de la famille, de la commune, du canton, de la confédération, ainsi que ses développements

- se préoccupe de l'évolution des pratiques sociales dans le domaine de l'enfance.

Capacité d'identifier les enjeux, de se faire une opinion et de prendre une position sur ces questions

- prend en considération les incidences de l'évolution dans sa pratique professionnelle
- participe à la promotion de la qualité des prestations institutionnelles
- participe à la promotion de la profession et de l'accueil d'enfants

**2.10 Processus 10 Assurer le travail administratif et organisationnel du groupe éducatif**

L'EDE assure le travail de gestion lié à l'activité pédagogique, aux tâches administratives et aux responsabilités d'intendance du groupe d'enfants dans lequel il-elle travaille.

<b>Qualification</b>	
<b>Niveau 5</b>	L'EDE gère l'organisation du travail d'équipe, élabore et gère les outils de communication, est en mesure d'assurer des délégations de la direction dans la planification. Au niveau pédagogique, il-elle élabore et tient les dossiers personnels des enfants. Sur le plan administratif, il-elle applique le modèle de gestion institutionnel. Il-elle assume la planification et la gestion des tâches liées à l'accueil des enfants. Il-elle planifie et assure les tâches d'intendance.

**Compétences**

Capacité à faire et suivre une planification

- organise la gestion du groupe sur les plans administratifs et pédagogiques
- est attentif à la protection de la santé des professionnel-le-s de l'équipe
- élabore les processus de travail
- planifie les tâches d'intendance nécessaires à la bonne marche du groupe
- gère les dossiers des enfants
- maîtrise les outils informatiques

### 3. Concept de formation

- La formation menant à un titre éducateur et éducatrice de l'enfance dipl. ES comprend obligatoirement des moments de cours et de pratique professionnelle (sous forme d'emploi et/ou de stages) formant un ensemble, ceci pour garantir l'acquisition et l'approfondissement des compétences professionnelles.

- La formation d'EDE de niveau ES est organisée selon deux modalités:

Formation à plein temps avec stage(s): Ce mode de formation prévoit, en alternance avec des périodes de cours, une ou plusieurs périodes de stage, en principe dans des réalités professionnelles différentes.

Formation en emploi: Ce mode de formation organise une alternance entre des moments de formation en école et des moments de formation sur un lieu de pratique professionnelle. Celle-ci est au minimum à un taux d'emploi de 50% et fait l'objet d'un contrat entre l'employeur et l'étudiant. Une séquence d'observation dans un autre champ d'activité que celui exercé dans le cadre du contrat peut être exigée durant la formation.

- Une grande importance est attribuée au lien entre les apports théoriques et pratiques. Ce lien se traduit par une alternance entre la formation théorique et la formation sur le lieu de pratique professionnelle.
- La formation est de type généraliste et débouche sur des qualifications utiles dans tous les domaines cités dans le profil professionnel.
- Ce concept est matérialisé par:
  - un ancrage important de la formation dans la pratique;
  - une concordance entre les objectifs de formation à l'école et les objectifs poursuivis sur le lieu de pratique professionnelle;
  - le développement d'une analyse réflexive sur la pratique professionnelle (analyse de pratique et/ou supervision);
  - un accompagnement coordonné entre le lieu de pratique professionnelle et l'école;
  - l'évaluation de certaines compétences directement sur le lieu de pratique professionnelle.
- Les écoles supérieures d'EDE ont recours aux principes de la formation d'adultes. Ceci se manifeste par un travail actif des étudiant-e-s en lien avec leurs expériences, afin d'élargir leurs connaissances professionnelles de manière réflexive et de favoriser leur autonomie d'apprentissage. Elles créent des conditions d'apprentissage qui favorisent tout autant le travail personnel que le travail en équipe ou par projet. Les écoles supérieures d'EDE conduisent les étudiant-e-s à être capable de mener une action profes-

sionnelle autonome et responsable. Pour cela elles favorisent l'approche méthodique, la pensée interdisciplinaire et l'aptitude à analyser et à évaluer les situations professionnelles complexes. Elles approfondissent également la culture professionnelle et scientifique nécessaires à la maîtrise de ces situations. Elles favorisent la créativité et le développement personnel par un enseignement spécifique ou en intégrant ces notions à d'autres branches.

- Les programmes de formation s'adaptent de manière continue à l'évolution scientifique, économique, technique, sociale, méthodologique et didactique du champ professionnel.

## 4. Admission

### 4.1 Conditions d'admission

Les candidat-e-s à la formation dans une école supérieure d'EDE doivent satisfaire aux conditions cumulatives suivantes:

- CFC ou titre jugé équivalent ou supérieur<sup>1</sup>;
- Réussite du test d'aptitude organisé par le prestataire;
- Pré-pratique dans le domaine de l'ES de 800 heures;
- Produire une déclaration attestant l'absence de procédure judiciaire et/ou de condamnation pour faits incompatibles avec l'exercice de la profession.

Est reconnu comme un certificat fédéral de capacité (CFC) dans le domaine correspondant aux études le certificat d'assistant/e socio-éducatif/ve. La personne possédant un CFC dans ce domaine accède à une formation totalisant 3600 heures. Elle est dispensée de la pré-pratique dans le domaine de l'ES.

Candidat(e)s avec une formation purement scolaire doivent faire preuve d'au moins une année de pratique professionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine social.

### 4.2 Procédure d'admission

La procédure d'admission dans une école supérieure d'EDE doit être formalisée et présentée de manière explicite par chaque prestataire.

Le test d'aptitude vérifie, à l'aide de méthodes appropriées, si le-la candidat-e dispose:

- des aptitudes requises par une pratique professionnelle dans le domaine;
- de la motivation pour la profession ainsi que pour la formation;
- de l'aptitude à réussir le parcours et les examens de la formation soit:
  - la capacité à l'expression écrite et orale permettant de suivre une formation ES;
  - les capacités personnelles, interpersonnelles et professionnelles pour la communication, la collaboration et la réflexion en adéquation avec les attentes de la formation ES.

---

<sup>1</sup> est reconnu comme équivalent le diplôme d'une école de culture générale intégrative

A cela s'ajoutent également les attestations de l'institution du pré-stage et la procédure d'admission de l'école.

Pour les candidats à une formation avec emploi, on vérifie également que toutes les conditions pour la formation pratique soient remplies (mentor ou PF, accord de l'employeur, etc.).

Chaque ES peut donner une équivalence pour une procédure d'admission réussie effectuée dans une autre ES.

### 4.3 Situations particulières

Pour s'inscrire à la procédure d'admission à une école supérieure d'EDE, les candidat-e-s de 22 ans révolus ne disposant pas du titre préalable requis peuvent faire reconnaître et valider leurs compétences et qualifications selon une démarche reconnue.

A l'admission ou au cours des études les écoles peuvent prendre en compte des qualifications déjà acquises antérieurement ou dans un autre contexte de formation ou d'expérience.

Dans le cadre d'un accord entre l'Ortra du domaine social et la SPAS des modèles standardisés de reconnaissance peuvent être définis

### 4.4 Passerelles

Pour obtenir le titre d'une autre filière ES du domaine social, la personne au bénéfice du titre éducateur-éducatrice social-e ES, maître-esse socio-professionnel-le ES ou éducateur-trice de l'enfance ES doit être en activité professionnelle dans le champ correspondant au titre visé. Elle doit y réaliser une pratique professionnelle accompagnée d'un minimum de 1200 heures, conformément aux directives de la formation pratique de la voie en emploi de 3600 heures. Elle doit également réaliser l'examen de diplôme prévu sous chiffre 5.3 et se soumettre à la procédure de qualification finale de la filière correspondante.

## 5. Procédure de qualification

### 5.1 Principes d'évaluation

Tous les domaines de compétences d'une école supérieure d'EDE sont évalués selon les critères de réussite fixés par l'école. Les compétences sont évaluées dans des situations professionnelles ou d'école représentatives de l'exercice professionnel. Ces situations peuvent être réelles ou simulées.

Une partie de l'évaluation peut être déléguée aux institutions dans lesquelles se déroule la formation pratique. Dans ce cas, les compétences évaluées par les lieux de la formation pratique sont explicitées.

Les performances et les progrès des étudiant-e-s à l'école et dans la pratique sont périodiquement vérifiés.

Quelles que soient les modalités d'appréciation (notes, mentions,...) la détermination de chaque résultat obtenu dans une catégorie "acquis – non acquis" doit être explicite.

### 5.2 Promotion

Les écoles pratiquent au moins une promotion durant les études. L'évaluation de la pratique est incluse dans la promotion et dans l'admission à l'examen de diplôme, respectivement à la qualification finale.

Les écoles rédigent un règlement de promotion et d'examen de diplôme qui règle les points suivants:

- le contenu et le déroulement des évaluations;
- les conditions de promotion et d'admission à l'examen de diplôme;
- le déroulement de la promotion et de la procédure de qualification;
- l'examen de diplôme;
- les conséquences de performances non remplies (échec);
- les bases légales et droits de recours.

Les prestataires de la formation peuvent donner des équivalences pour des validations acquises antérieurement se fondant sur les mêmes critères de validation.

### **5.3 Examen de diplôme**

L'examen de diplôme évalue les compétences maîtrisées en situation professionnelle. Il doit particulièrement mettre en évidence les capacités à développer une réflexion approfondie sur la pratique et sur le champ professionnel spécifique.

Il comprend au moins:

- un travail de diplôme ou un travail final, axé sur la pratique ou sur un projet;
- une évaluation de la pratique professionnelle;
- un entretien professionnel.

## 6. Formation pratique

### 6.1 Accompagnement dans la pratique

La formation pratique des étudiant-e-s ES est assurée par un-e praticien-ne formateur-trice au bénéfice:

- d'une formation dans la filière concernée ou d'un titre jugé équivalent;
- d'une formation de praticien-ne formateur-trice (300 heures minimum de formation globale dans le sens de l'article 45 pt c.2 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle) ou d'un titre jugé équivalent.

Il peut être dérogé à cette règle dans des cas particuliers.

### 6.2 Partenariat avec les institutions

La formation pratique est une partie constitutive et qualificative de la formation dans son ensemble. Elle est harmonisée avec la formation théorique. La formation pratique vise en particulier l'application, le transfert et l'élargissement des compétences acquises à l'école. Dans les champs d'activité de l'institution formatrice l'étudiant-e acquiert des compétences approfondies supplémentaires.

En partenariat avec les milieux professionnels concernés, les écoles définissent les exigences et les conditions de réalisation de la formation pratique. Une procédure de reconnaissance des lieux de pratique peut être mise en place par les écoles. L'école informe les partenaires sur les concepts généraux de la formation et de la formation pratique en particulier, sur l'organisation, la planification de celle-ci et les critères de validation ainsi que sur les objectifs définis par l'école. Les autres objectifs sont déterminés par le lieu de formation pratique, le-la praticien-ne formateur-trice ou le-la mentor et l'étudiant-e.

Les écoles coordonnent la formation pratique dans la voie de formation avec stage(s) ou dans la formation en emploi. Elles mettent à disposition des lieux de pratique les indications nécessaires à la mise en place de la formation pratique. L'école veille à ce que des conditions minimales d'apprentissage soient garanties dans le(s) lieu(x) de formation pratique. Une ou plusieurs visites dans le(s) lieu(x) de la formations pratique sont organisées par les écoles. Les institutions aménagent des situations qui permettent l'exercice des qualifications et compétences développées dans le présent plan d'étude cadre.

Les conditions du déroulement de la formation pratique font l'objet d'un contrat ou d'une convention de formation liant l'école, l'institution et l'étudiant-e. Cette convention règle:

- la référence au concept de la formation pratique
- les conditions formelles du suivi (entretiens formateurs, temps pour la supervision et la réalisation des travaux personnels, ...)

- les aspects sur lesquels porte l'évaluation de la pratique professionnelle
- les modalités du rapport d'évaluation de la pratique et les indications pour la formulation par le praticien formateur d'un préavis de validation
- les modalités de contacts et de collaboration entre l'école et le lieu de la formation pratique.

Si les conditions minimales d'apprentissage ne sont pas remplies sur le lieu de formation pratique, l'école peut retirer sa collaboration et, de fait, interrompre la formation pratique de l'étudiant-e dans l'institution en question.

## 7. Domaines de formation et dotation horaire

### 7.1 Répartition des heures de formation

Les heures de formation se répartissent selon les tableaux ci-dessous, dans les formes d'apprentissage et les domaines de la formation. Elles doivent impérativement totaliser 5400 heures pour la voie sans CFC du domaine correspondant ou 3600 heures avec CFC du domaine correspondant. Tous les autres chiffres sont donnés à titre indicatif : chaque école présente un plan d'étude qui précise la répartition des heures de formation dans les différentes formes et les différents domaines.

Formes d'apprentissage	5400		3600	
	Plein temps	En emploi	Plein temps	En emploi
Heures de contact	1800	1800	1200	1200
Travail personnel	1200	900	900	600
Pratique accompagnée	1800	1020	900	480
Pratique professionnelle en réf à l'art 4, al 3 de l'OES	--	1080	--	720
Travail de diplôme et examen professionnel	600	600	600	600
Total	5400	5400	3600	3600

Domaines de la formation	Processus centraux	5400		3600	
		Indicatif	Fourchette	Indicatif	Fourchette
Domaine accueil et soutien de l'enfance Connaître l'enfant et les enjeux de son développement physique, psychologique et social. Maîtriser la multiplicité des circonstances et des types d'accueil	1- 2	400	350 - 450	200	170 - 230
Domaine social Penser et situer les institutions: familles, lieux d'accueil extra-familiaux, environnements sociaux et réseaux professionnels	7 – 8 - 9	400	350 - 450	200	170 - 230

Parts de la formation	Processus centraux	5400		3600	
		Indicatif	Fourchette	Indicatif	Fourchette
Domaine pédagogie et éveil culturel Concevoir, organiser, animer et évaluer les pratiques éducatives centrées notamment autour de l'éveil culturel	4	400	350 - 450	200	170 - 230
Domaine des méthodologies professionnelles Développer et gérer les outils pédagogiques d'observation, de compréhension et d'analyse. Maîtriser la gestion administrative et organisationnelle au niveau individuel et collectif	3 – 6 - 10	300	270 - 330	300	270 - 330
Domaine pratique réflexive Apprendre à mener une réflexion professionnelle et à analyser et expliciter sa pratique	5	300	270 - 330	300	270 – 330
<b>Total</b>		<b>1800</b>		<b>1200</b>	

## 7.2 Contenus thématiques généraux

Les écoles fixent dans leurs plans d'études respectifs et dans les règlements des études la manière dont elles traitent dans leur offre de formation les sujets suivants:

- l'égalité entre hommes et femmes, (cf processus 5 et compétences liées)
- les compétences interculturelles, (cf processus 7 et qualification)
- la sécurité sur le lieu de travail, (cf processus 10 et compétences liées)
- la protection de la santé (cf processus 10 et compétences liées)

Les questions de genre, les compétences interculturelles, la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail sont parties constitutives du référentiel compétence du métier d'éducatrice et éducateur de l'enfance dipl. ES. A ce titre, ces matières font partie du programme de formation.

## 8. Titre

La formation conduit à l'obtention du titre:

*En français:*

“éducatrice de l'enfance dipl. ES / éducateur de l'enfance dipl. ES”

*En allemand:*

“dipl. Kindererzieherin HF / dipl. Kindererzieher HF”

*En italien:*

“educatrice dell'infanzia dipl. SSS / educatore dell'infanzia dipl. SSS”

*En anglais (traduction recommandée):*

“College of Higher vocational education and training Diploma in Child Education”

## 9. Définitions

### 9.1 Terminologie

Qualification	On entend par qualification une association de compétences reconnues et encouragées comme telles par un observateur extérieur. Une personne qualifiée pour une certaine fonction doit être en mesure de répondre aux attentes liées au profil déterminé pour cette fonction	Source : H. Maurer, B Gurzeler ; Handbuch Kompetenzen, h.e.p. verlag, Berne, 2005
Compétence	La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés (...) : des savoirs théoriques (savoir comprendre, savoir interpréter), des savoirs procéduraux (savoir comment procéder), des savoir-faire procéduraux (savoir procéder, savoir opérer), des savoir-faire expérimentiels (savoir y faire, savoir se conduire), des savoir-faire sociaux (savoir se comporter, savoir se conduire), des savoir-faire cognitifs (savoir traiter de l'information, savoir raisonner, savoir nommer ce que l'on fait, savoir apprendre).	<u>Références :</u> LE BOTERF (G), 1995, De la compétence, essai sur un attracteur étrange, Paris, Editions d'organisations. LE BOTERF (G), 1997, compétence et navigation professionnelle, Paris, Editions d'organisation.

## 9.2 Descripteurs définissant les niveaux du Cadre Européen des Certifications professionnelles CEC

<p>Chacun des huit niveaux est défini par un ensemble de descripteurs indiquant les acquis de l'apprentissage attendus d'une certification de ce niveau quel que soit le système de certification.</p>			
	<p>Savoirs</p> <p><i>Dans le cadre du CEC, les savoirs sont décrits comme étant théoriques ou factuels.</i></p>	<p>Aptitudes</p> <p><i>Dans le cadre du CEC, les aptitudes sont décrites comme étant cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) et pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments)</i></p>	<p>Compétences</p> <p><i>Dans le cadre du CEC, les compétences sont décrites en terme de prise de responsabilité et d'autonomie.</i></p>
<p>Niveau 1</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 1 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs généraux de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes de base pour effectuer des tâches simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler ou étudier sous supervision directe dans un cadre structuré</li> </ul>
<p>Niveau 2</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 2 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs factuels de base dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes cognitives et pratiques de base requises pour utiliser des informations utiles afin d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travailler ou étudier sous supervision avec un certain degré d'autonomie</li> </ul>

<p>Niveau 3</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 3 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un domaine de travail ou d'études.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour effectuer des tâches et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine de travail ou d'études</li> <li>• adapter son comportement aux circonstances pour résoudre des problèmes</li> </ul>
<p>Niveau 4</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 4 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs factuels et théoriques dans de larges contextes dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions à des problèmes spécifiques dans un domaine de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'autogérer dans la limite des contextes de travail ou d'études généralement prévisibles mais susceptibles de changer</li> <li>• superviser le travail habituel d'autres personnes, en prenant certaines responsabilités pour l'évaluation et l'amélioration des activités liées au travail ou aux études</li> </ul>
<p>Niveau 5</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 5 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques d'expertise pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles</li> <li>• réviser et développer ses performances et celles des autres</li> </ul>

<p>Niveau 6</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 6 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs approfondis d'un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes avancées, en faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaines spécialisé de travail ou d'études</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles</li> <li>• prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif</li> </ul>
<p>Niveau 7</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 7 :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</li> <li>• conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</li> <li>• prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes</li> </ul>

<p>Niveau 8</p> <p>Acquis de l'apprentissage correspondant au niveau 8 :</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées et maîtrise des techniques liées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche</li></ul>
--	---	---	--

Source : Commission des Communautés européennes, document COM (2006) 479 final – document CECP, « Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications professionnelles pour la formation tout au long de la vie »

## 10. Perspectives professionnelles

L'éducateur-trice de l'enfance dipl. ES dispose dans la pratique des possibilités habituelles de perfectionnement professionnel :

- Approfondissement et spécialisation professionnels
- Prise en charge de fonctions de cadre
- Prise en charge de fonctions de formation

La formation professionnelle continue s'effectue au travers de cours de formation continue, de voie de formation menant à des certificats, des études post-diplôme, etc.

Le diplôme ES permet l'accession aux formations post-grade du domaine ES. Les Hautes Ecoles spécialisées décident des conditions d'accessibilité des diplômés ES à leurs cursus de formation.

La reconnaissance internationale des diplômes ES n'est pour l'instant pas encore réglée.

Le plan d'études cadre entre en vigueur avec l'approbation de l'OFFT.

Etabli par l'Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social et la Plate-forme suisse des formations dans le domaine social.

Berne, le 21 décembre 2007

OrTra S  
Organisation faîtière suisse  
du monde du travail du domaine social  
La présidente

SPAS  
Plate-forme suisse des formations  
dans le domaine social  
Le président

Ulla Grob-Menges

Eusebius Spescha

Le PEC est approuvé

Berne, le 10 janvier 2008

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie  
La Directrice

Dr. Ursula Renold

## Auteurs

Jean-Baptiste Dumas, ES en éducation de l'enfance ipgl, Lausanne  
Margrit Kohli-Aeberli, berufsschule für kleinkinderziehung, Zürich  
Lydia Héritier, haute école valaisanne santé-social, Sion  
Anne-Marie Munch, école d'éducatrices-teurs du jeune enfant, Genève  
Jean-Pierre Tritten, Ecole Pierre-Coullery, La Chaux de Fonds  
Thomas Jaun, fachschule ffk, Zürich

Langue de rédaction: français

## Traductions

en allemand. Sonia Zwimpfer, Fribourg  
en italien. Monica Conti Rossini Kelly, Brissago  
Mauro Martinelli, Lausanne  
Margherita Malé, Avegno